

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1968)
Heft: 94

Artikel: Ces jours qui ébranlent la France
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008296>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dommaine public

94

J.A. Lausanne

Bi-mensuel romand
N° 94 30 mai 1968 Cinquième année
Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs
Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10-155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Ruth Dreifuss
Jean-Claude Favez
Henri Galland
André Gavillet
Yvette Jaggi
Marx Lévy
Christian Ogay
C.-F. Pochon

Le N° 95 sortira de presse le jeudi 20 juin 1968

Ces jours qui ébranlent la France

Quand l'actualité est obsédante et qu'elle vous habite et qu'elle vous suit partout comme un transistor fidèle, difficile d'écrire sur des sujets nationaux. Il y a certes une impossibilité suisse que symbolise la voix traînante du speaker de l'ATS. Nous n'y prétendons pas.

Impossible de faire un commentaire exhaustif de la révolte française. Pas mal de fins observateurs ont vu leur flair mis en échec. Nous avons pris le parti suivant : rechercher ce qui est situation française spécifique, ce qui concerne toute société de consommation avancée, ce qui est « révolutionnaire ». De ce point de vue, sans souci de construire une analyse qui tourne rond autour du sujet, nous esquissons quelques remarques.

I. La centralisation française

La fabuleuse réussite de l'escalade qui permet à quelques étudiants activistes d'entraîner avec eux la masse de tous leurs camarades, non seulement à Paris, mais en province, a stupéfié. Comment cela a-t-il été possible ? On s'est arrêté surtout à l'engrenage du défi et de la répression policière et judiciaire. Mais fut déterminante aussi l'attitude d'une grande partie du corps enseignant. Quand A. Geismar engagea le S.N.E. sup. dans la lutte, sans être désavoué, cette décision fut capitale; le mouvement prit alors une autre dimension : il perdit définitivement son caractère de chahut-contestation-antiprofs. Pourquoi cette solidarité du corps enseignant, si peu enclin pourtant, en France comme ailleurs, à promouvoir des réformes ? Les mobiles, certes, ont été divers : engagements politiques, peur démagogique d'être coupé de la jeunesse, mais, pour l'essentiel, la conjonction s'est faite sur le mot « autonomie ».

Or, en France l'autonomie, c'est une revendication quasi révolutionnaire. Le Ministère de l'éducation nationale contrôle tout, en vertu de règles uniformes. Il y a longtemps qu'il bloque, par conséquent, les adaptations et les initiatives, imposant au contraire ses contradictoires réformes, selon la logique bureaucratique. Crozier, dans le « Phénomène bureaucratique », (il professe aussi à Nanterre et Cohn-Bendit a été un de ses élèves) a parfaitement décrit le mécanisme : « Dans un système bureaucratique le changement doit s'opérer de haut en bas et doit être universel, c'est-à-dire affecter l'ensemble de l'organisation en bloc ».

L'exemple parfait, hénarque, de la centralisation française, c'est le baccalauréat. Les mêmes épreuves, le même jour, à la même heure sur l'ensemble du territoire. Les sujets, sans consultation du corps enseignant, sont choisis au Ministère de l'éducation nationale (avec risques de fuite jusqu'à Marseille). A Lausanne, pour ne pas choisir un exemple intercantonal, où existent deux gymnases parallèles, chaque corps enseignant choisit ses épreuves. Idem dans les collèges. En France, on attend qu'arrivent de Paris les enveloppes cachetées.

En octobre 1965, dans les « Cahiers pédagogiques », des enseignants présentaient des essais sur le sujet : « La démocratie à l'école ». Leur conclusion est formelle.

« Dans un système aussi centralisé qu'est l'Education nationale en France, une gestion véritablement démocratique n'est pas possible. Elle ne pourrait se concevoir que si le Ministère acceptait de donner à tous les établissements actuellement privés et publics la même autonomie ».

Or le gaullisme n'a fait que renforcer la centralisation séculaire. Il y a dix ans, il s'est imposé au pays sans disposer d'implantation locale; de surcroît, il ne concevait l'autorité que selon un schéma condescendant de haut en bas. Autoritaire et centralisateur par doctrine et par souci d'efficacité. (Cette attitude eut le mérite de faire comprendre à une partie de la gauche française l'importance des libertés locales ou régionales).

L'enseignement comme la recherche s'adapte mal aux rapports d'autorité de type bureaucratique (cf. D.P. 84). Il était donc logique que le centralisme autoritaire gaulliste butte sur ce problème.

On a parlé de Nanterre, puis de la Sorbonne. Mais

Strasbourg alla plus vite, plus loin, à la recherche de l'autonomie, c'est tout aussi significatif.

Une partie du corps enseignant français a permis au mouvement étudiant de trouver son audience publique. Mais la revendication qu'ils ont exprimée n'est pas révolutionnaire. Elle traduit, adaptée au XX^e siècle, une revendication fédéraliste et libérale, plus proche de Montesquieu que de Marx (cf. dans le même sens, E. Morin, 19 mai, in « Le Monde »).

II. Pouvoir étudiant et pédagogie expérimentale

Les étudiants réclament eux aussi l'autonomie des universités et des facultés; c'est en effet une condition sine qua non pour faire aboutir leurs revendications : d'abord échapper à la tutelle bureaucratique pour rendre possibles de cas en cas diverses formules de cogestion ou de participation.

Ce premier pas franchi, on quitte décidément Montesquieu pour des formules plus audacieuses, verbalement. « Pour le pouvoir aux étudiants », écrit-on (se référer dans les études récentes et locales à l'analyse de l'agitation organisée à Turin, texte de P. Johnson, G. Tescari, Denise Zwahlen).

Que cache la formule ? Des choses très nouvelles si l'on tient compte des traditions de l'Université. Mais pédagogiquement, ce sont des idées assez banales. Le décalage est sensible entre la force de la revendication et le contenu. On le ressent au lendemain des barricades de Paris: les brancardiers recensaient encore les blessés, et Sauvageot, vice-président de l'UNEF, parlait, très provisoirement il est vrai, car il fut toujours soucieux de ne pas laisser s'arrêter le mouvement, d'exams à livre ouvert : de même, naturelle l'idée de consulter les étudiants sur le choix de certains sujets d'étude; ou encore, le travail en groupes; ou encore la possibilité pour les étudiants de faire appel à des « experts » qui, même s'ils n'appartenaient pas à l'Université, apporteraient d'autres points de vue, d'autres idées originales ou critiques. Ces recherches sont intéressantes; on peut souhaiter que dans le cadre de l'autonomie des universités, elles soient expérimentées sous les formes les plus diverses. Mais elles ont deux limites.

— l'enseignement ne peut être conçu que dans une perspective pluraliste; il tombe aujourd'hui, dans certaines disciplines, sous le reproche d'être unilatéral; une nouvelle forme d'intolérance ne saurait être substituée à cette rigidité.

— les formules d'autogestion sont un idéal dans la mesure où elles représentent le plus haut degré de participation. Mais elles exigent des conditions très particulières pour être une réussite : ainsi la pression du groupe peut être parfois plus oppressante que celle du chef; l'équilibre est souvent difficile à trouver; de même le libre jeu des spontanéités a besoin d'un cadre, d'une planification souple pour ne pas tomber dans la stérilité.

Ainsi, dans leur prolongement extrême, les revendications débouchent sur une sorte de pédagogie expérimentale ou de réforme permanente. Cette idée est en l'air depuis longtemps.

« Il nous faut renoncer à l'idée simple d'une réforme qui serait la grande, la vraie réforme et après laquelle on retrouverait une longue période de stabilité. A cette représentation périmée, il faut substituer celle d'une série infinie de transformations réalisant « l'adaptation permanente des enseignements aux besoins d'un monde en évolution accélérée » (Gaston Berger).

A ce niveau, on dépasse simplement l'autonomie fédéraliste ou libérale; on ne débouche pas pour autant sur une prise du pouvoir, figée comme un portrait de Mao, mais sur une sorte de spontanéité qui implique une organisation consentie, sur la recherche, l'invention, la pluralité, le renouvellement, c'est-à-dire le contraire d'un dogmatisme même révolutionnaire.

Il ne peut pas s'agir de révolution culturelle, ni d'on ne sait quelle variante de « brain trust forming », mais plutôt d'une sorte de réformisme accéléré.

III. Démocratisation et sélection

Il deviendra souhaitable de préciser désormais les sens que l'on donne au mot « démocratisation »;

nous ne voyons pas quelle vertu de démocratisation apporte une nouvelle conception de l'examen, si ce n'est que l'autoritarisme du maître en serait diminué. Mais la « démocratisation », qui veut que soit donnée à chacun la meilleure formation possible, compte tenu de son intelligence potentielle, cette démocratisation-là appelle des mesures importantes, dès la première scolarité. Nous l'avons dit souvent.

Le « scandale » que subit un fils de bourgeois obligé à mémoriser livresquement pour passer sa licence ou contraint de subir un professeur déphasé, qu'est-ce en comparaison du scandale réel de l'enfant dont on laisse en friche les dons ? Le bataille actuel finit par fausser les problèmes. La vraie démocratisation ne se résume pas en une réforme de l'Université.

Reste le problème essentiel de la sélection à l'entrée des facultés. Il met en cause la structure même de l'enseignement européen. En gros, l'Europe connaît une école secondaire rigoureusement sélective qui débouche (et couronne) sur un baccalauréat considéré comme un passeport qui ouvre l'accès de n'importe quelle faculté universitaire.

Ce système est en défaut lorsque l'Université reprend intensivement la sélection parce que les étudiants auraient été, dit-elle, mal préparés, mal orientés ou parce qu'ils sont laissés à eux-mêmes en cours d'études. D'où la tentation de rejoindre les systèmes américains ou soviétiques qui connaissent un enseignement secondaire de masse, doublé, à l'entrée des universités, d'une sélection qui est d'une sévérité variable et proportionnée au niveau et au renom de chaque maison.

La France s'achemine dans cette direction; déjà le gouvernement a créé une gamme d'instituts techniques qui offrent à côté de l'Université une formation à ceux qui n'ont pas quoique bacheliers les qualités requises pour un apprentissage universitaire traditionnel. L'autonomie des universités françaises va permettre, probablement avec l'appui des étudiants gagnés au futur esprit-maison, de définir des exigences d'admission, variables; ainsi s'offrira aux bacheliers une gamme de choix dans une combinaison d'orientation et de sélection.

De tels modèles, qui n'ont rien de révolutionnaire, ont été expérimentés ailleurs, dans des pays neufs, comme l'U.R.S.S. ou les Etats-Unis que n'handicapaient pas d'ancestrales traditions universitaires.

[En revanche, le problème sera en Suisse difficile; nous doutons qu'un tel schéma puisse être adopté. En effet le cadre cantonal et même intercantonal ne permet pas d'imaginer un éventail d'établissements supérieurs si large que l'on puisse, à partir d'un enseignement gymnasial de masse, introduire, sous forme de concours, une orientation universitaire. Nous avons probablement à rechercher une meilleure adaptation des Universités aux besoins nationaux (économiques et culturels), à réorganiser l'enseignement gymnasial pour le débourser de son caractère abusivement encyclopédique (les méfaits de la maturité fédérale) afin qu'il puisse offrir des options plus nombreuses qui préparent mieux l'orientation post-gymnasiale.]

IV. Contestation

Recensez les problèmes : décentralisation et autonomie des universités, nouvelle pédagogie universitaire, remise en cause de l'enseignement secondaire européen, pyramidal et sélectif, ces réformes n'épuisent pas la contestation.

Le mot cache en effet des désirs contradictoires, à la fois un besoin de refus et d'intégration. Deux exemples : autrefois, à l'âge individualiste, quand un cours était mauvais, on le séchait et le temps ainsi libéré était consacré à de « meilleures » causes; aujourd'hui, on veut que le cours fastidieux soit supplanté par un autre qui captive. Digne souci d'efficacité et besoin d'adhésion.

Ou encore, on revendique le droit de participer aux décisions, mais cette participation, on la redoute aussi, parce qu'elle suppose des mandataires élus qui engageront leurs mandants, dans un jeu parlementaire, dans l'engagement de la représentativité.

Les aspirations sont donc, à la fois, réformistes et libertaires. La capacité réformiste des étudiants ou de ceux qui parmi eux ont une personnalité forte est évidente.

[Quelques exemples locaux : la critique du règlement d'application de la loi sur la démocratisation des études, à Genève, était un document bien fait; nous avons lu le récent mémoire des étudiants de la Faculté des lettres de Lausanne : intéressant et bien documenté... Les exemples pourraient être multipliés.]

Mais ces travaux et ces propositions n'épuisent pas un besoin de rapports humains immédiats; d'où cette recherche d'une vie collective, d'une participation directe, cette utopie d'une démocratie totale, sans intermédiaire, libertaire.

Il est vraisemblable que, parfois, suivant la qualité des individus, se créeront ainsi de nouvelles formes de vie collective. Mais elles apparaissent surtout possibles pour un milieu privilégié, qui connaît la disponibilité, l'absence de contrainte économique, qui s'appuie sur toute une société développée, organisée, riche.

Aussi la contestation étudiante de la société, non pas seulement comme société capitaliste, mais comme société riche, acharnée à la productivité, a quelque chose de paradoxal, comme une révolte non-prolétarienne (voyez d'ailleurs les sympathies de la bourgeoisie française devant les manifestations étudiantes; quand, en 1947, M. Jules Moch étant ministre de l'intérieur, la grève des mineurs fut réprimée par les C.R.S. avec une dureté sans pareille, on ne s'indigna guère dans la bourgeoisie parisienne : les gueules cassées, c'étaient des gueules noires, là-bas, dans le nord lointain !).

Une classe étudiante suppose une société riche de haute productivité. D'où le caractère désespéré de la révolte, si sensible dans les manifestations de violence, quand elles se prolongent au-delà de ce qui permet de secouer une démocratie imparfaite. La violence-barricade est une fausse contestation : d'abord, parce qu'elle accepte d'emblée des limites (pas d'armes à feu, ou d'armes blanches, mais des lance-pierres), elle se donne donc une règle de jeu qui la prive de toute percussion révolutionnaire; et, dans ces limites elle n'exalte que des vertus qu'on aurait considérées comme suspectes en d'autres temps : la fraternité virile du combattant !

Sorte de combat-jeu, révolte sur un fond de désespoir.

V. Ouvriers et société de consommation

L'occupation des locaux a commencé dans les usines Renault. Pour ceux qui attendent du mouvement une remise en cause de la société de consommation, Renault est un paradoxe. Tout d'abord, c'est une entreprise nationalisée, et qui, contrairement à Citroën respecte la liberté syndicale; de ses usines sortent des automobiles, ce symbole de la vie moderne.

La C.G.T., d'ailleurs, n'est pas partie dans cette direction; elle a utilisé le mouvement pour lui donner un sens revendicatif précis : salaires, congés, âge de la retraite. Le paquet, ficelé, représente des exigences économiquement lourdes; mais elles peuvent être satisfaites au prix d'une inflation.

Ce comportement prudent, limité à des objectifs matériels, ne correspond pas seulement à des impératifs dictés par le Parti communiste. De larges couches de la population sont restées en marge de la prospérité. Elles ne sauraient en tant que consommatrices être dégoûtées de notre civilisation, elles commencent à peine à connaître certains bienfaits.

La société de consommation, la classe ouvrière y est attachée, d'abord parce qu'elle y trouve son gagne-pain, ensuite parce qu'elle n'est pas blasée. Si une contestation, par supposition, dérèglaît tout le mécanisme économique, il n'est pas difficile d'imaginer que s'instaurerait, qu'il soit de gauche ou de droite, un régime, qui promettant la satisfaction du bien-être, imposerait avec l'appui ouvrier un style de gouvernement autoritaire et répressif.

VI. Le respect du syndicat et la participation

La C.F.D.T., dont l'animateur M. Descamps, se révèle un leader de grande classe, a mis l'accent sur des problèmes non purement matériels. Ils revêtent deux aspects. Tout d'abord, la reconnaissance du syndicat comme partenaire social. M. Descamps n'a pas craint de donner des exemples étrangers (c'est si rare chez les Français, qui souffrent volontiers de nombrilisme,

que soient connues les expériences de leurs voisins) et même, dans le domaine de la cogestion, l'exemple allemand. A ce niveau-là, on retrouve donc un problème spécifiquement français, celui du rétablissement des corps intermédiaires. Les syndicats étaient méprisés; ils exigent d'être, désormais, consultés et écoutés.

Mais dans leur deuxième aspect, les revendications syndicales dépassent ce que nous avons obtenu en Suisse. Les commissions d'entreprises sont, chez nous, sans droit, le délégué d'entreprise, même s'il est rarement visé par les directions patronales ne jouit toutefois d'aucune garantie légale en cas de licenciement qui peut être donné sous n'importe quel prétexte. Et surtout vont ressurgir en France des formules originales [dont on parlait en Suisse, au lendemain de la guerre] de participation, droit de discuter la politique d'investissements dans le cadre d'une profession, autonomie de gestion de certaines cellules d'entreprise, etc. Souhaitons que ces revendications débouchent, non sur un schéma imposé, mais sur une multitude d'inventions, sur une « participation expérimentale », où le syndicat intervient pour faire connaître et généraliser les réussites. Là on peut attendre beaucoup de la « mutation » française.

VII. Les maîtres mots

L'analyse nous conduit aux conclusions suivantes : — On ne peut contester le modèle d'une société riche, en croissance et en expansion; seule une telle société pourra faciliter le démarrage économique du Tiers-Monde, satisfaire les besoins nationaux; imaginer le contraire, c'est du romantisme.

— Seule une société riche peut créer les conditions concrètes de libertés : assurer la vie d'une population jeune et âgée non-active toujours plus nombreuse, etc.

— L'enrichissement d'une société qui réinvestit ses bénéfices doit revenir aux travailleurs eux-mêmes, et leur donner les moyens de collectiviser de larges secteurs de l'économie.

— L'économie doit être planifiée; seule la planification permet de délimiter les domaines où la liberté, la spontanéité, la diversité peut s'exprimer audacieusement sans détruire l'ensemble.

— Une telle société peut donc répondre à un autre modèle que le centralisme technocratique ou bureaucratique; elle doit tendre au contraire vers le fédéralisme, la décentralisation, le rôle des corps intermédiaires (tels que la presse, l'information, l'Université, les syndicats, la délégation des responsabilités, etc.)

— Les maîtres mots : planification, collectivisation de la plus-value, décentralisation, réformisme accéléré, pluralisme, invention et recherche expérimentale, socialisme libertaire.

Manif à Lyon

Pendant la dernière guerre, ceux qui, ici, se sentaient solidaires de la France, souffraient particulièrement de l'impossibilité de communiquer réellement avec les régions limitrophes françaises. Les quelques bouteflas qui passaient sous les noisetiers, par ces voies que devaient emprunter par la suite les Montbéliardes, n'étaient que signe d'amitié furtif entre frontaliers.

Ces choses terribles qui se déroulaient dans cette Europe lointaine (seule l'Europe allemande était présente) devaient aussi se passer là où nous pouvions voir la pluie tomber du même nuage que celui qui nous arroisait.

Depuis nous avons pu étancher, et même au-delà, notre soif de France. Mais, pour le plus grand nombre d'entre nous, n'existent que Paris et la Provence, la France proche est encore plus méconnue que ses autres provinces. Les silhouettes de quelques montagnes nous sont familières, mais lorsque nous les traversons, c'est tendus vers ailleurs ou fatigués par cet ailleurs. Nous connaissons très peu les gens et